

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
1	agir vers l'entreprise			agir vers l'entreprise				
2		présenter le SPSTI		présenter le SPSTI	L. 4622-2			
3		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels		informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	R. 4624-1, 8°			
4		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	R. 4624-1, 3°			
5			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	R. 4624-1, 3°			
6			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température extrême	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : température extrême	R. 4624-1, 3°	X		
7			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : bruit	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : bruit	R. 4624-1, 3°	X		
8			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement de plain-pied	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°			
9			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement routier	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : déplacement routier	R. 4624-1, 3°			
10			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : éclairage	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : éclairage	R. 4624-1, 3°			
11			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : écran	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : écran	R. 4624-1, 3°			
12			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : électricité	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : électricité	R. 4624-1, 3°			
13			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
14			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : incendie, explosion	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : incendie, explosion	R. 4624-1, 3°			
15			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : local	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : local	R. 4624-1, 3°			
16			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°	X		
17			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : posture (pénible)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : posture (pénible)	R. 4624-1, 3°	X		
18			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°	X		
19			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement ionisant	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°		X	
20			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement non ionisant	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°			
21			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en hauteur	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en hauteur	R. 4624-1, 3°			
22			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°	X	X	
23			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vibration	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vibration	R. 4624-1, 3°	X		
24			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : champs électromagnétiques	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°			X
25			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°		X	
26		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique		identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	R. 4624-1, 3°			

THESAURUS
 Version 2023
HARMONISÉS

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
27			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique plomb	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°		X	
28			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique amiante	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°		X	
29			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique ACD	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique ACD	R. 4624-1, 3°	X		
30			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	R. 4624-1, 3°		X	
31			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	R. 4624-1, 3°			
32			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°		X	
33			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°			X
34			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique	R. 4624-1, 3°			
35			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail de nuit	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail de nuit	R. 4624-1, 3°	X		X
36			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : relation au travail et violence	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : relation au travail et violence				
37			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°	X		
38			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	R. 4624-1, 3°			
39			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
40			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°			
41			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : conflit de valeur	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°			
42			identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	identifier le(s) danger(s) dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°			
43		visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise		visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise	R. 4624-1, 1°			
44			étudier toute nouvelle technique de production de l'entreprise	étudier toute nouvelle technique de production de l'entreprise	R. 4624-1, 11°			
45		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique	R. 4624-1, 3°			
46			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	R. 4624-1, 3°			
47			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une température extrême	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une température extrême	R. 4624-1, 3°	X		
48			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au bruit	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au bruit	R. 4624-1, 3°	X		
49			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au déplacement de plain-pied	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°			
50			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un déplacement routier	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un déplacement routier	R. 4624-1, 3°			
51			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'éclairage	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'éclairage	R. 4624-1, 3°			
52			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un écran	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un écran	R. 4624-1, 3°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
53			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'électricité	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'électricité	R. 4624-1, 3°			
54			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°			
55			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux incendie et explosion	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux incendie et explosion	R. 4624-1, 3°			
56			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au local	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au local	R. 4624-1, 3°			
57			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°	X		
58			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une posture (pénible)	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une posture (pénible)	R. 4624-1, 3°	X		
59			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°	X		
60			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement ionisant	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°		X	
61			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement non ionisant	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°			
62			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail en hauteur	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail en hauteur	R. 4624-1, 3°			
63			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°	X	X	
64			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux vibrations	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux vibrations	R. 4624-1, 3°	X		
65			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux champs électromagnétiques	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°			X



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
66			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°		X	
67		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique	R. 4624-1, 3°			
68			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique plomb	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°		X	
69			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique amiante	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°		X	
70			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique ACD	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique ACD	R. 4624-1, 3°	X		
71			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	R. 4624-1, 3°			
72		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique	R. 4624-1, 3°			
73			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°		X	
74			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°			X
75		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique		aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique	R. 4624-1, 3°			
76			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail de nuit	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail de nuit	R. 4624-1, 3°	X		X
77			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : relation au travail et violence	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : relation au travail et violence	R. 4624-1, 3°			
78			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
79			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	R. 4624-1, 3°			
80			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°			
81			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°			
82			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : conflit de valeur	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°			
83			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°			
84		conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque		conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque	R. 4624-1, 3°			
85		conseiller l'entreprise en analyse des résultats		conseiller l'entreprise en analyse des résultats	R. 4624-1, 3°			
86		conseiller l'entreprise en stratégie de prévention		conseiller l'entreprise en stratégie de prévention	R. 4623-1, 1°, d			
87			conseiller l'entreprise en hygiène générale	conseiller l'entreprise en hygiène générale	R. 4623-1, 1°, d			
88			conseiller l'entreprise en hygiène des services de restauration	conseiller l'entreprise en hygiène des services de restauration	R. 4623-1, 1°, d			
89			conseiller l'entreprise sur l'analyse de l'impact des changements organisationnels importants	conseiller l'entreprise sur l'analyse de l'impact des changements organisationnels importants	R. 4624-1, 1, i			
90		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	R. 4623-1, 1°, e			
91			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	R. 4623-1, 1°, e			



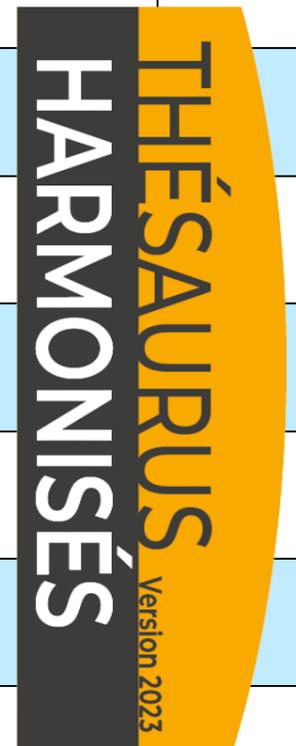
N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
92			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une température extrême	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une température extrême	R. 4623-1, 1°, e	X		
93			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit	R. 4623-1, 1°, e	X		
94			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4623-1, 1°, e			
95			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	R. 4623-1, 1°, e			
96			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	R. 4623-1, 1°, e			
97			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	R. 4623-1, 1°, e			
98			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électricité	R. 4623-1, 1°, e			
99			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4623-1, 1°, e			
100			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	R. 4623-1, 1°, e			
101			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	R. 4623-1, 1°, e			
102			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4623-1, 1°, e	X		
103			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	R. 4623-1, 1°, e	X		
104			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4623-1, 1°, e	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
105			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	R. 4623-1, 1°, e		X	
106			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4623-1, 1°, e			
107			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	R. 4623-1, 1°, e			
108			conseiller l'entreprise en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	conseiller l'entreprise en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4623-1, 1°, e	X	X	
109			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	R. 4623-1, 1°, e	X		
110			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4623-1, 1°, e			X
111			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4623-1, 1°, e		X	
112		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	R. 4623-1, 1°, e			
113			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	R. 4623-1, 1°, e		X	
114			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	R. 4623-1, 1°, e		X	
115			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	R. 4623-1, 1°, e	X		
116			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	R. 4623-1, 1°, e		X	
117		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	R. 4623-1, 1°, e			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
118			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4623-1, 1°, e		X	
119			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	R. 4623-1, 1°, e			X
120		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique		conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique	R. 4623-1, 1°, e et i			
121			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail de nuit	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail de nuit	R. 4623-1, 1°, h	X		
122			conseiller l'entreprise en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	conseiller l'entreprise en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	L. 4622-2, 2°			
123			conseiller l'entreprise en organisation de secours	conseiller l'entreprise en organisation de secours	R. 4624-1, 5°			
124			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : relation au travail et violence	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : relation au travail et violence	L. 4622-2, 2°			
125			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4623-1, 1°, h	X		
126			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	L. 4622-2, 2°			
127			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : exigence émotionnelle de l'activité	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : exigence émotionnelle de l'activité	L. 4622-2, 2°			
128			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : faible latitude décisionnelle	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : faible latitude décisionnelle	L. 4622-2, 2°			
129			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : conflit de valeur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : conflit de valeur	L. 4622-2, 2°			
130			conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : insécurité de l'emploi	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : insécurité de l'emploi	L. 4622-2, 2°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
131		conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle		conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle	L. 4622-2, 2°			
132		produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise		produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise	R. 4624-1, 4°, 12°			
133		accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante		accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante	R. 4623-1, 1°, i			
134		participer à l'évaluation des risques professionnels en général		participer à l'évaluation des risques professionnels en général	L. 4622-2, 1 1°bis ; R. 4624-1, 3°			
135	agir vers la branche			agir vers la branche				
136		informer la branche sur les risques professionnels		informer la branche sur les risques professionnels	L. 4622-2			
137		identifier - caractériser pour la branche		identifier - caractériser pour la branche les situations de travail	L. 4622-2			
138		aider la branche à évaluer		aider la branche à évaluer les risques professionnels	L. 4622-2			
139		conseiller la branche		conseiller la branche	L. 4622-2			
140	agir vers le travailleur			agir vers le travailleur				
141		informer le travailleur et sensibiliser à la prévention des risques professionnels		informer le travailleur et sensibiliser à la prévention des risques professionnels	R. 4624-1, 8°			
142		visiter les locaux et identifier pour le travailleur les caractéristiques techniques et organisationnelles		visiter les locaux et identifier pour le travailleur les caractéristiques techniques et organisationnelles	R. 4624-1, 3°			
143		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent physique		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent physique	R. 4624-1, 3°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
144			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	R. 4624-1, 3°			
145			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : température extrême	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : température extrême	R. 4624-1, 3°	X		
146			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : bruit	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : bruit	R. 4624-1, 3°	X		
147			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement de plain-pied	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°			
148			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement routier	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : déplacement routier	R. 4624-1, 3°			
149			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : éclairage	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : éclairage	R. 4624-1, 3°			
150			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : écran	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : écran	R. 4624-1, 3°			
151			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : électricité	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : électricité	R. 4624-1, 3°			
152			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : équipement de travail, matériau et engin	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°			
153			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : incendie, explosion	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : incendie, explosion	R. 4624-1, 3°			
154			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : local	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : local	R. 4624-1, 3°			
155			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°	X		
156			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : posture (pénible)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : posture (pénible)	R. 4624-1, 3°	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
157			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°	X		
158			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement ionisant	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°		X	
159			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement non ionisant	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°			
160			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en hauteur	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en hauteur	R. 4624-1, 3°			
161			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : milieu hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : milieu hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°	X	X	
162			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vibration	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vibration	R. 4624-1, 3°	X		
163			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : champs électromagnétiques	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°			X
164			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°		X	
165			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique	R. 4624-1, 3°			
166			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique plomb	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°		X	
167			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique amiante	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°		X	
168			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique ACD	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique ACD	R. 4624-1, 3°	X		
169			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	R. 4624-1, 3°		X	



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
170		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique	R. 4624-1, 3°			
171			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 3 ou 4	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°		X	
172			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 2	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°			X
173		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur organisationnel, relationnel et éthique		identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur organisationnel, relationnel et éthique	R. 4624-1, 3°			
174			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail de nuit	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail de nuit	R. 4624-1, 3°	X		X
175			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : relation au travail et violence	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : relation au travail et violence	R. 4624-1, 3°			
176			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°	X		
177			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	R. 4624-1, 3°			
178			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : exigence émotionnelle de l'activité	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°			
179			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : faible latitude décisionnelle	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°			
180			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : conflit de valeur	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°			
181			identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : insécurité de l'emploi	identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°			
182		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques	R. 4624-1, 3°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
183		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	R. 4624-1, 3°			
184		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à une température extrême	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à une température extrême	R. 4624-1, 3°	X		
185		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au bruit	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au bruit	R. 4624-1, 3°	X		
186			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au déplacement de plain-pied	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au déplacement de plain-pied	R. 4624-1, 3°			
187			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un déplacement routier	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un déplacement routier	R. 4624-1, 3°			
188			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'éclairage	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'éclairage	R. 4624-1, 3°			
189			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un écran	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à un écran	R. 4624-1, 3°			
190			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'électricité	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à l'électricité	R. 4624-1, 3°			
191			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4624-1, 3°			
192			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux incendie et explosion	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux incendie et explosion	R. 4624-1, 3°			
193			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au local	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au local	R. 4624-1, 3°			
194			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	R. 4624-1, 3°	X		
195			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à une posture (pénible)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié à une posture (pénible)	R. 4624-1, 3°	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
196			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	R. 4624-1, 3°	X		
197			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement ionisant	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement ionisant	R. 4624-1, 3°		X	
198			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement non ionisant	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au rayonnement non ionisant	R. 4624-1, 3°			
199			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au travail en hauteur	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au travail en hauteur	R. 4624-1, 3°			
200			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	R. 4624-1, 3°	X	X	
201			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux vibrations	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux vibrations	R. 4624-1, 3°	X		
202			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux champs électromagnétiques	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux champs électromagnétiques	R. 4624-1, 3°			X
203			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	R. 4624-1, 3°		X	
204		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques	R. 4624-1, 3°			
205			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	R. 4624-1, 3°		X	
206			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	R. 4624-1, 3°		X	
207			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	R. 4624-1, 3°	X		
208			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	R. 4624-1, 3°		X	

N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
209		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques	R. 4624-1, 3°			
210			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	R. 4624-1, 3°		X	
211			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	R. 4624-1, 3°			X
212		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques		aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux facteurs organisationnels et relationnels et éthiques	R. 4624-1, 3°			
213			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail de nuit	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail de nuit	R. 4624-1, 3°	X		
214			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : relation au travail et violence	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : relation au travail et violence				
215			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : travail en équipes successives alternantes (travail posté)	R. 4624-1, 3°	X		
216			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : vécu de surcharge ou sous-charge de travail	R. 4624-1, 3°			
217			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : exigence émotionnelle de l'activité	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : exigence émotionnelle de l'activité	R. 4624-1, 3°			
218			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : faible latitude décisionnelle	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : faible latitude décisionnelle	R. 4624-1, 3°			
219			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : conflit de valeur	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : conflit de valeur	R. 4624-1, 3°			
220			aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : insécurité de l'emploi	aider à l'évaluation pour le travailleur du risque : insécurité de l'emploi	R. 4624-1, 3°			
221		conseiller le travailleur en maintien dans l'emploi, prévention désinsertion professionnelle		conseiller le travailleur en maintien dans l'emploi, prévention désinsertion professionnelle	R. 4623-1, 1°, b			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
222		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents physiques		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents physiques	L. 4622-2, 2°			
223			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	L. 4622-2, 2°			
224			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une température extrême	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une température extrême	L. 4622-2, 2°	X		
225			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au bruit	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au bruit	L. 4622-2, 2°	X		
226			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	L. 4622-2, 2°			
227			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	L. 4622-2, 2°			
228			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'éclairage	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'éclairage	L. 4622-2, 2°			
229			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un écran	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un écran	L. 4622-2, 2°			
230			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'électricité	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'électricité	L. 4622-2, 2°			
231			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux équipement de travail, matériau et engin	R. 4623-1, 1°			
232			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux incendie et explosion	L. 4622-2, 2°			
233			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au local	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au local	L. 4622-2, 2°			
234			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	L. 4622-2, 2°	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
235			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	L. 4622-2, 2°	X		
236			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail répétitif	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail répétitif	L. 4622-2, 2°	X		
237			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	L. 4622-2, 2°		X	
238			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	L. 4622-2, 2°			
239			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	L. 4622-2, 2°			
240			conseiller le travailleur en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	conseiller le travailleur en prévention du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	L. 4622-2, 2°	X	X	
241			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux vibrations	L. 4622-2, 2°	X		
242			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	L. 4622-2, 2°			X
243			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	L. 4622-2, 2°		X	
244		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques	L. 4622-2, 2°			
245			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	L. 4622-2, 2°		X	
246			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	L. 4622-2, 2°		X	
247			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	L. 4622-2, 2°	X		



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
248			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	L. 4622-2, 2°		X	
249		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques	L. 4622-2, 2°			
250			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	L. 4622-2, 2°		X	
251			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	L. 4622-2, 2°			X
252		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques		conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques	L. 4622-2, 2°			
253			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail de nuit	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail de nuit	R. 4623-1, 1°, h	X		
254			conseiller le travailleur en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	conseiller le travailleur en prévention de la consommation d'alcool et de drogue	L. 4622-2, 2°			
255			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux relations de travail et à la violence	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux relations de travail et à la violence	L. 4622-2, 2°			
256			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en équipes successives alternantes (travail posté)	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au travail en équipes successives alternantes (travail posté)	L. 4622-2, 2°	X		
257			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au vécu de surcharge ou sous-charge de travail	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié au vécu de surcharge ou sous-charge de travail	L. 4622-2, 2°			
258			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'exigence émotionnelle de l'activité	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'exigence émotionnelle de l'activité	L. 4622-2, 2°			
259			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une faible latitude décisionnelle	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à une faible latitude décisionnelle	L. 4622-2, 2°			
260			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un conflit de valeur	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à un conflit de valeur	L. 4622-2, 2°			



N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GENERANT UNE VIP AVANT AFFECTATION
261			conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'insécurité de l'emploi	conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié à l'insécurité de l'emploi	L. 4622-2, 2°			
262		produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur		produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur	R. 4624-1, 8°, 10°, 12°			

